0851560J
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ALEXANDRE SOLJENITSYNE
2 IMPASSE GUTENBERG
85190 AIZENAY
Tel : 0228150648

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière
Numéro d'enregistrement : 10
Année scolaire : 2020-2021

Par délibération du conseil d'administration
du 09/06/2020
acte n° 66
Le chef d'établissement procède à la signature
[ ] du contrat
[X] de la convention
Objet du contrat ou de la convention :

CONCESSION NAS FONTAGNE-COURRE LAURENCE
Vu
Contrats
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
Conventions
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le chef d'établissement

Nom : Robin
Prénom : Franck
Signé le: 03/09/2020 10:27:59

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.